

Compte-rendu de la réunion du 11 septembre 2023

Etaient représenté.e.s :

Les organisations membres du groupe de travail Politiques Publiques du COREPS Les collectivités intéressées

Les représentations d'associations d'élus intéressées pour suivre la démarche La DRAC

La Région

Le COREPS par la voix de sa coordinatrice, Marjorie Glas.

1- Rappel du travail de préconisations mené par le COREPS, par Marjorie Glas

Retour sur l'initiative du COREPS

Le <u>COREPS</u> (Comité régional des professions du spectacle) AURA est copiloté par la DRAC et la Région, et composé d'organisations d'employeurs, de syndicats salariés et d'élus (via les associations d'élus) pour travailler à une concertation autour des problématiques propres au secteur du spectacle vivant et enregistré.

Le COREPS s'organise autour de trois groupes répartis autour de différentes thématiques : emploi, festivals et politiques publiques.

Le groupe politiques publiques a ainsi planché pendant plus d'un an sur l'établissement de préconisations permettant d'améliorer les modalités de soutien à la production et à la diffusion dans le spectacle vivant dans un contexte :

- De nécessaire amélioration des conditions de travail et de création
- D'aménagement renforcé du territoire
- De transition écologique

La DRAC a ensuite proposé qu'une expérimentation soit lancée sur les territoires volontaires. L'équipe de la DRAC a travaillé en interne sur des propositions de mise en œuvre à soumettre au COREPS et aux collectivités intéressées pour s'inscrire dans une telle démarche. Il ne s'agit pas d'un plan de travail mais bien d'un document de propositions qui aura vocation à être débattu en COREPS et avec les collectivités intéressées, au même titre que les autres propositions qui auront pu être faites. Ce document a été présenté en comité de pilotage en juillet dernier.

Synthèse rapide des préconisations

Les participants à la réunion ont reçu <u>un document listant ces préconisations</u>. Elles sont donc ici rappelées de manière très synthétique. Elles sont organisées en deux volets :

- 1- Un volet concernant les équipes artistiques (compagnies, labels, etc.)
- 2- Un volet concernant les lieux



Beaucoup de recoupements peuvent être faits entre ces deux volets. Les principales attentes concernent :

- Un re-périmétrage des aides permettant de sortir des distinctions entre EAC, création, diffusion et recherche et évitant la démultiplication des appels à projet
- La nécessité de repenser la temporalité des aides notamment en prenant en compte les spécificités de chacune des disciplines artistiques composant le spectacle vivant
- La refondation des critères de subventionnement pour favoriser la diffusion sur les territoires moins dotés en équipements, pour améliorer les conditions d'emploi, et favoriser la logique de tournée locale
- La demande d'une simplification administrative des dossiers
- Une coopération renforcée entre collectivités / lieux / équipes
- Des financements sécurisés

Ces nombreuses préconisations ont vocation à être discutées, amendées, mises au travail en coopération entre organisations d'employeurs, syndicats salariés, collectivités partenaires, DRAC et Région.

2- Intervention d'Ubavka Zaric pour la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes

La question qui préside à cette expérimentation est celle de la prise en compte de la vie d'une œuvre et de l'emploi dans le secteur. Un autre élément fondamental sera de réfléchir à la manière dont s'effectue la contractualisation entre les collectivités. L'objectif est bien celui d'une co-construction entre organisations d'employeurs, syndicats salariés et élus pour aboutir à quelque chose d'expérimental. Il faudra prévoir un temps d'échange important avant la mise en œuvre. La question de la méthode de travail devra être posée pour activer dans la région d'autres manières de coopérer. Il ne faudra surtout par aboutir à la création de nouveaux intermédiaires mais bien plutôt créer du liant. La DRAC souhaite également profiter de cette expérimentation pour clamer l'importance des droits culturels. Et les critères d'évaluation devront être pensés et co-construits bien en amont.

3- Point de calendrier par Marjorie Glas

Il est prévu que l'expérimentation puisse être idéalement menée dès 2024

D'ici là, il faudra:

- 1- Identifier les territoires intéressés
- 2- Arbitrer sur les modalités expérimentées en accord avec le GT Politiques publiques du COREPS
- 3- Construire le budget
- 4- Mettre en place un mode d'évaluation des expérimentations menées

Une à deux réunions par mois sont à prévoir.

La **prochaine réunion aura lieu début octobre**, en présence des collectivités intéressées et des organisations membres du COREPS. Merci de remplir <u>ce sondage</u> afin que nous déterminions la date



rapidement. Cette réunion sera consacrée à un état des lieux de la culture sur les territoires susceptibles d'être partenaires.

4- Temps de questions / réponses avec les élus/agents présents et les membres du COREPS

Le SYNAVI se félicite de la présence nombreuse des collectivités. Il rappelle l'importance de mener à bien une telle expérimentation dans le **contexte actuel de crise du secteur** du spectacle vivant (difficultés de recrutement, crise énergétique). Il insiste sur la nécessité de travailler à une **articulation entre le rural et l'urbain**, et sur l'importance de **travailler au plus près des spécificités des territoires**.

La CGT demande à ce qu'un œil attentif soit apporté à ce que les dispositifs mis en place ne bénéficient pas uniquement aux **organisateurs** mais également aux **producteurs des œuvres**. Il est également demandé de porter un regard attentif sur la distinction amateurs / professionnels et sur les dispositifs Cafés Culture existants. Enfin, la CGT sera vigilante à ce que cette expérimentation ne débouche pas sur de nouveaux appels à projets mais soit plus structurante pour le secteur.

Maryline Saint Cyr, adjointe au maire d'Albigny-sur-Saône et conseillère métropolitaine de Lyon explique que des expérimentations ont déjà lieu sur certains territoires comme le sien et qu'il serait intéressant de partir de dispositifs déjà en place pour ensuite les élargir et / ou les améliorer. Elle demande ensuite quelles sont les conditions pour participer à cette expérimentation.

Réponse : aucune adhésion n'est nécessaire. Le COREPS comporte en son sein les associations d'élus dont les membres deviennent membres du COREPS de droit. Pour l'instant, aucun dispositif de sélection des collectivités n'a été mis en place. Il s'agit plutôt de sonder l'intérêt des collectivités et de co-construire ensemble les modalités d'une expérimentation sur les territoires concernés.

Julien Plasson, adjoint au maire de Saint-Julien-Molin-Molette explique que dans des communes comme celle qu'il représente, la dynamique locale et la volonté des élus ne manquent pas mais les difficultés résident principalement dans **l'absence de financements suffisants** et dans le fait que le public est restreint. Sa collectivité est intéressée pour réfléchir à une meilleure coopération permettant de trouver collectivement une solution.

Magali Longour, Directrice adjointe à la Direction de la Culture et du Patrimoine du département de l'Isère, insiste sur le fait qu'il existe selon les territoires des ambitions et des réalités différentes. Elle demande par ailleurs qu'elle serait le périmètre de l'expérimentation, dans la mesure où différents niveaux de coopération peuvent exister. Elle suggère par ailleurs de repérer aux préalables les initiatives existantes afin de construire à partir d'éléments déjà en place.

Réponse : le périmètre des expérimentations sera à construire selon les territoires intéressés. Aucun périmètre n'a été pré-défini. Il apparaît intéressant d'expérimenter hors des périmètres habituels : en inter-départements, inter-intercommunalités, etc.



Le groupe des 20 considère que la **question des mobilités** devra être abordée car il s'agit d'un frein structurel important dans certains territoires. Il s'associe ensuite à la fédération des arts de la rue pour rappeler que les CTEAC sont un échelon de coopération déjà existant, mais qu'ils sont limités à l'EAC. En revanche, les VPCT (vers les projets culturels de territoires) sont peut-être susceptibles d'être mobilisés comme un cadre d'expérimentation.

Réponse : les VPCT sont en effet en train d'être lancés en Drôme et en Ardèche et pourraient être un cadre d'intervention d'expérimentation possible. Mais il ne s'agit en aucun cas d'un cadre imposé.

La fédération des arts de la rue demande si la Région sera ou non partie prenante de ces expérimentations.

Réponse : la Région a un intérêt pour la démarche initiée. Elle souhaite laisser émerger les initiatives avant de décider du cadre de son implication. En tout état de cause, les préconisations avancées recoupent certains axes de la politique culturelle de la Région, notamment concernant les disparités territoriales et l'impulsion d'un travail avec les échelons départementaux et intercommunaux. La Région sera a minima observatrice des démarches pour assurer une cohérence avec ses propres dispositifs.

Sylvain Pagano (département de la Savoie) fait part de l'intérêt de sa collectivité pour la démarche initiée. Le département de la Savoie a voté un nouveau schéma qui est en phase avec nombre des préconisations portées par le COREPS.

Pour s'investir dans la suite de la démarche :

Faire part des souhaits d'intégrer le dispositif par mail à Marjorie Glas : coreps@auvergnerhonealpes-spectaclevivant.fr

Ce mail n'engage pas définitivement la collectivité mais est plutôt une manière de faire acte d'un intérêt pour la démarche et d'une possibilité de s'y investir à moyen et long terme.

Prochaine réunion début octobre. Un calendrier de travail régulier sera ensuite posé.

La réunion de début octobre permettra d'identifier les collectivités intéressées et leur laissera l'occasion de poser un état des lieux de ce qui existe en matière culturelle sur leurs territoires et de leurs besoins.